



Vendredi 9 avril 2021

à 18h00

Compte rendu
du conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril, le conseil municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni à l'Espace Culturel du Crouzy à huis clos pour raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur Thierry VALADON.

NOM – Prénom	Présents	Absents	A donné procuration à
ASTIER Martine	X		
BEAUGERIE Delphine		X	Annick BOURGEOIS
BIAD Brahim	X		
BOUCHON Véronique	X		
BOURDOLLE Philippe	X		
BOURGEOIS Annick	X		
BRAILLON Eliane	X		
COQUEL Laure	X		
DEBAYLE Michèle	X		
DOUDARD Christian	X		
EJNER Pascal		X	Martine ASTIER
HAY Salomé	X		
JANICOT Philippe		X	Thierry VALADON
LARROQUE Joël	X		
MOREAU Aurore		X	Mathilde WISSOCQ
MOUMIN Manon	X		
NARAIN Gino	X		
SAUVAGNAC Bernard	X		
TOUNIEROUX Vincent	X		
VALADON Thierry	X		
VILLAUTREIX Joël	X		
WISSOCQ Mathilde	X		
ZBORALA Bernard	X		

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil M. Philippe BOURDOLLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

SOMMAIRE

- **Désignation du secrétaire de séance,**
- **Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente,**
- **Présentation des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations de fonctions du conseil municipal au Maire,**
- **Ordre du jour :**
 1. Affectation de résultat 2020 – Budget principal.
 2. Vote des taux d'imposition 2021.
 3. Subventions 2021 aux associations.
 4. Adoption du budget principal 2021.
 5. Affectation de résultat 2020 – Budget annexe CCAS.
 6. Adoption du budget annexe du CCAS 2021.
 7. Attribution marché relatif aux équipements sportifs extérieurs.
 8. Adhésion Association des Petites Villes de France (APVF).
 9. Adhésion fondation du patrimoine.
 10. Attribution marché relatif aux volets roulants, stores occultants et films.
 11. Avenants au marché de travaux de rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie.
 12. Convention de partenariat entre la fondation du patrimoine et la commune de Boisseuil pour la mise en place d'une souscription publique concernant la rénovation des cloches de l'église. Délibération ajoutée le 8 avril à l'ordre du jour.
- **Informations.**
- **Questions diverses.**
- **Désignation du secrétaire de séance : Philippe BOURDOLLE**
- **Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

➤ **Présentation des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations de fonctions du Conseil Municipal au Maire.**

DROIT DE PREEMPTION	RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION, PARCELLE AB 4
DROIT DE PREEMPTION	RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION, PARCELLE AP 455 ET 456
DROIT DE PREEMPTION	RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION, PARCELLE AC 86, AC 192 ET AC 193
DROIT DE PREEMPTION	RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION, PARCELLE AC 189 ET AC 190

FINANCES LOCALES

1. Affectation de résultat 2020 – Budget principal.

L'article L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Le résultat cumulé de fonctionnement est établi à 638 096,58 €.

La section d'investissement y compris les restes à réaliser, fait apparaître un besoin de financement de 81 365,30 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'affecter le résultat d'exploitation 2020 du budget général comme suit :**
 - **couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 81 365,30 €,**
 - **réserve pour le financement de travaux d'investissement 2021, au compte 1068, pour 160 000 €,**
 - **conservation du solde soit 396 731,28 € à la section de fonctionnement,**
- **de reprendre ces résultats au budget primitif 2021.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

2. Vote des taux d'imposition 2021.

La loi de finances 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers d'ici 2023.

Pour les communes, la compensation prend la forme d'un transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) perçue sur leur territoire.

Ce transfert s'opère en identifiant un taux communal de référence de TFPB qui est égal à la somme du taux départemental d'imposition 2020 soit 18,96 % et du taux communal d'imposition de 2020 soit 18,64 %. Le taux de la TFPB s'élève par conséquent à 37,6 %.

Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) est de 67,28 %.

Les recettes prévisionnelles liées aux taxes foncières sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties pour l'année 2021 sont présentées.

Compte tenu des taux actuels et du niveau de Boisseuil vis-à-vis des autres communes de Limoges Métropole, il serait opportun d'augmenter les taux de 2%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de fixer à :**
 - **38,35 % le taux d'imposition communale pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,**
 - **68,63 % le taux d'imposition communale pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,**
- **de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 17	CONTRE 5	ABSTENTION 1
----------------	----------------	-----------------	---------------------

3. Subventions 2021 aux associations.

La commission sports, associations et gestion des salles communales a travaillé sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2021.

Dans le contexte sanitaire actuel et pour les associations qui n'ont pas eu une reprise complète, il est proposé de diviser par deux le montant des subventions demandées par les associations. A noter que certaines associations n'ont pas demandé de subvention pour 2021 ou ont demandé un montant inférieur à ces 50 % proposés.

D'une manière générale, les subventions accordées ne sont versées que :

- si le dossier de demande est adressé à la commune dans les délais impartis,
- si le dossier est complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder pour l'année 2021 les subventions telles qu'elles apparaissent sur le document annexé,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 5
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Type	Nom	2019	Montant versé en 2020	Montant attribué 2021
Sportives	Boisseuil Football Club - BFC	1 400,00 €	1 400,00 €	700,00 €
Sportives	Cercle Judo Boisseuil	640,00 €	640,00 €	320,00 €
Sportives	Club de Gymnastique de Boisseuil	350,00 €	350,00 €	175,00 €
Sportives	Hand-Ball Boisseuil - HBC	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Sportives	Tennis Club Boisseuil	750,00 €	750,00 €	200,00 €
Sportives	Tennis de Table de Boisseuil	600,00 €	600,00 €	300,00 €
Sportives	Volley Loisirs Boisseuil	150,00 €	150,00 €	75,00 €
Loisirs	ACCA Chasse	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Loisirs	ACCA Chasse - Subvention Exceptionnelle	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
Loisirs	APPMA Vienne-Briance (Pêche)	100,00 €	100,00 €	50,00 €
Loisirs	CAC - Centre d'Animation Communale accord suite CM feu d'artifice	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
Loisirs	Comité de Jumelage Boisseuil - Soneja	1 500,00 €	1 500,00 €	750,00 €
Loisirs	La Compagnie du Roseau	400,00 €	400,00 €	200,00 €
Loisirs	Asso POLY SONGS	400,00 €	400,00 €	200,00 €
Sociales	Amicale Laïque	2 350,00 €	2 350,00 €	1 175,00 €
Sociales	FNACA - Comité Condat/Solignac/Le Vigen/Boisseuil	100,00 €	100,00 €	50,00 €
Sociales	Halte Garderie (Sucre d'Orge et Galipettes)	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Hors commune	Syndicat d'Elevage - Canton Pierre-Buffière - Comice Agricole	1 800,00 €	70,00 €	35,00 €
Hors commune	FNATH Section Feytiat	150,00 €	150,00 €	75,00 €
Hors commune	GVA Pierre-Buffière - Section Féminine	100,00 €	100,00 €	50,00 €
Hors commune	GVA Pierre-Buffière - Section Masculine	100,00 €	100,00 €	50,00 €
	Total des subventions accordées	68 075,00	71 400,00	55 305,00 €

4. Adoption du budget principal 2021.

Une présentation du budget est réalisée, ce dernier est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 833 413,28 €	2 833 413,28 €
Section d'Investissement	1 296 555,07 €	1 296 555,07 €
TOTAL	4 129 968,35 €	4 129 968,35 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le budget 2021 tel que présenté,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 5
----------------	----------------	-----------------	---------------------

5. Affectation de résultat 2020 – Budget annexe CCAS.

L'article L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Le résultat de fonctionnement est de - 564,72 €.

Le résultat antérieur est de - 488,07 €

Le résultat cumulé de fonctionnement est de - 1 052,79 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de conserver la totalité du solde d'exploitation 2020 du budget du CCAS à la section de fonctionnement,**
- **de reprendre ces résultats au budget primitif 2021.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

6. Adoption du budget annexe du CCAS 2021.

Une présentation du budget est réalisée, ce dernier est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 000,00 €	3 000,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
TOTAL	3 000,00 €	3 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le budget 2021 pour le CCAS tel que présenté,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

COMMANDE PUBLIQUE

7. Attribution marché relatif aux équipements sportifs extérieurs.

Afin de développer la pratique sportive, la commune de Boisseuil souhaite installer des équipements sportifs outdoor près du stade de football à destination des boisseuillais.

Ces équipements, en accès libre, permettront d'encourager les jeunes et les moins jeunes au maintien d'une activité physique. Vecteur de relations sociales, ces équipements sportifs publics seront également l'occasion de partager des moments de convivialité.

Qu'il s'agisse de débutants, de sportifs occasionnels, de séniors ou encore de sportifs de haut-niveau, les différents modules permettront de cibler les besoins des pratiquants et leur proposer un espace adapté à leurs pratiques. Les modules seront décomposés en plusieurs espaces avec notamment un espace sport et un espace fitness.

Par ailleurs, le contexte sanitaire actuel a démontré que les équipements en extérieur répondront aux besoins futurs des habitants de Boisseuil et seront complémentaires aux activités sportives proposées par les associations.

A ce titre et conformément à l'article R 2122-8 du Code de la commande publique qui dispense les marchés publics qui répondent à un besoin d'une valeur inférieure à 40 000 € HT des obligations de publicité et de mise en concurrence formalisées, trois demandes de devis ont été effectuées.

A l'issue de cette consultation non formalisée, trois devis ont été remis par les entreprises suivantes :

- Kube avec le sous-traitant ASLS pour le sol souple,
- Airfit,
- Freetnes.

Après analyse des offres proposées, l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement est celle de l'entreprise Kube.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise Kube d'un montant de 29 991,65 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise ASLS pour la sous-traitance d'un montant de 17 931,72 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

FINANCES LOCALES

8. Adhésion Association des Petites Villes de France (APVF).

L'Association des Petites Villes de France (APVF) fédère les petites villes de 2 500 à 25 000 habitants afin de promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire et compte 1 200 adhérents.

L'APVF défend les petites communes auprès de tous les lieux décisionnels, assure la promotion et la visibilité des petites villes dans les médias, représente une source d'information importante, propose des offres de formation et organise des journées d'étude en fonction de l'actualité juridique en visio-conférence ou en présentiel.

La commune de Boisseuil pourrait adhérer en 2021 à cette association pour un montant de 330 € afin de pouvoir bénéficier de formations et de journées d'informations pour l'ensemble des élus et des agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de valider l'adhésion de la commune de Boisseuil à l'Association des Petites Villes de France,**
- **d'autoriser le versement de la cotisation d'un montant de 330 €,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

9. Adhésion fondation du patrimoine.

La fondation du patrimoine aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations dans leurs projets afin de promouvoir le patrimoine culturel français.

En 2019 la fondation a soutenu plus de 3 000 projets qui s'inscrivent dans une démarche de remise en état de nombreux édifices.

Dans le cadre de la rénovation des cloches de l'église de Boisseuil, dont le coût s'élève à 20 380 € TTC, une demande d'ouverture de souscription pourrait être déposée auprès de la fondation du patrimoine.

Pour ce faire la commune doit adhérer à la fondation pour un montant de 160 € par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de valider l'adhésion de la commune de Boisseuil à la fondation du patrimoine,**
- **d'autoriser le versement de la cotisation d'un montant de 160 €,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

COMMANDE PUBLIQUE

10. Attribution marché relatif aux volets roulants, stores occultants et films.

Il est nécessaire d'équiper certaines fenêtres des écoles, de l'ALSH, du Multi-Accueil et de l'ancien Presbytère de volets roulants, stores occultants et films miroir.

Ces équipements permettront de mettre en œuvre une partie du Plan Particulier de Mise en Sécurité – anti-intrusion (PPMS) dans les établissements scolaires, et visent à réduire les phénomènes de surchauffe et/ou de rayonnement solaire dans les mêmes bâtiments concernés.

A ce titre et conformément à l'article R 2122-8 du Code de la commande publique qui dispense les marchés publics qui répondent à un besoin d'une valeur inférieure à 40 000 € HT des obligations de publicité et de mise en concurrence formalisées, trois demandes de devis ont été effectuées.

A l'issue de cette consultation, un devis a été remis par l'entreprise BAT'INNOV.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise BAT'INNOV d'un montant de 29 663,08 € TTC, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

11. Avenants au marché de travaux de rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie.

Par délibération en date du 25 juin 2019, le conseil municipal avait autorisé le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue de la consultation lancée pour la réalisation des travaux de rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie. Le montant du marché signé était de 974 697,39 € HT soit 1 169 636,87 € TTC.

Les conseils municipaux du 4 novembre 2019, du 2 décembre 2019, du 10 février 2020, du 23 mai 2020, du 28 septembre 2020 et du 5 mars 2021 ont validé des avenants, portant le montant global du marché de travaux à 1 021 255,16 € HT soit 1 225 506,19 € TTC.

Des adaptations doivent être effectuées au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ces adaptations doivent faire l'objet d'avenants pour les lots n°1,3, 8,10, 11 et 12. Sont concernés :

N° Lot	Entreprise	Nature / prestation ayant entraîné la + ou - value	Montant € HT	Montant € TTC
1	SAS MASSY TP	Moins-value dallage béton balayé Prestations supplémentaires : asphalte identique à l'existant, ajout d'un portillon dans clôture classé issue de secours	8 916,50	10 699,80
3	N.S. KOMAR	Fourniture et mise en œuvre d'un anti graffiti sur éléments BFUP	2 205,00	2 646,00
8	JOUANDOU & CIE	Travaux en moins-value : capots aluminium, platines de fixation. Prestations supplémentaires : fourniture et pose de grilles, barres d'appui devant fenêtre et protection sous escalier	705,00	846,00
10	SARL JANET	Prestations supplémentaires : tablettes et finitions dans hall et circulation, serrures sur organigramme en plus, encadrement	3 485,62	4 182,74
11	SARL SOLS BOUTICS	Prestations complémentaires de fourniture et pose de sol PVC et clous à l'étage de la mairie existante	1 486,86	1 784,23
12	ROUGIER BATIMENT	Prestations supplémentaires de peinture du garde-corps de l'escalier existant suite à modification du menuisier et reprise du mur existant dans entrée	1 245,00	1 494,00
TOTAL DES AVENANTS			18 043,98	21 652,78

Le coût total des marchés est donc majoré de 18 043,98 € HT soit 21 652,78 € TTC.

Le montant global du marché de travaux est porté à 1 039 299,14 € HT soit 1 247 158,97 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer les avenants tels qu'ils sont détaillés ci-dessus sur les montants globaux des lots n°1,3, 8,10, 11 et 12,
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

FINANCES LOCALES

12. Convention de partenariat entre la fondation du patrimoine et la commune de Boisseuil pour la mise en place d'une souscription publique concernant la rénovation des cloches de l'église.

Dans le cadre des travaux de rénovation des cloches de l'église de Boisseuil, dont le coût estimatif est de 20 380 € TTC, plusieurs demandes de subventions ont été déposées :

- une subvention de 5 095,12 € auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, représentant 30 % du montant HT des travaux,
- une subvention de 5 095,12 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), représentant également 30 % du montant HT des travaux.

Afin de compléter le dossier de financement de ce projet, il convient de lancer, en partenariat avec la fondation du patrimoine, reconnue d'utilité publique, une campagne de mécénat populaire en organisant une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises. Les dons pouvant donner lieu à avoirs fiscaux dans les limites définies par la loi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de valider le lancement d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises,**
- **de désigner le Maire, référent pour la campagne de mécénat populaire,**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention avec la fondation du patrimoine ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'autoriser le versement d'un forfait de 200 € à la fondation du patrimoine pour les frais d'ouverture de dossier,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

INFORMATIONS

Dossiers des contentieux : demande de Philippe Bourdolle au conseil municipal :

- affaire Madame Barrière : en attente d'une date d'audience car elle a refusé la médiation. Aucun dédommagement à payer. 1 440 € de frais d'avocat ont été payés.
- affaire lotissement Monsieur Cruveilhaer : dossier clos car les appels ont été rejetés par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux en décembre. 9 613 € de frais d'avocat ont été payés,
- affaire société Flacassier : en attente d'une date d'audience. 3 373 € de frais d'avocat ont été payés et les dédommagements potentiels demandés par Flacassier s'élèvent à 114 550 €.

A noter qu'une partie des frais soit 1 213 € a été remboursée par notre protection juridique pour l'affaire Cruveilhaer et 1343 euros pris en charge également concernant l'affaire Flacassier.

Point contexte sanitaire :

- Une classe a été fermée à l'école élémentaire avant les annonces de fermeture des écoles par le Président.
- L'ALSH est également fermé et accueille uniquement les enfants des parents prioritaires cette semaine et pour les deux semaines de vacances. Des animations à distance seront proposées aux enfants : des vidéos d'activités seront envoyées par mail.
- Le docteur Hoellinger est actuellement en contact avec l'ARS pour l'ouverture d'un centre de vaccination sur la commune.

Tests salivaires : le ministère de la santé met à disposition de l'éducation nationale des tests salivaires à destination des enfants, des personnels des établissements scolaires et de la mairie qui sont en contact avec les enfants. Une journée de test a été organisée ce matin à partir de 10h en présence de la Rectrice. Ces tests ont été réalisés par le laboratoire Astralab en présence de l'infirmière scolaire dans les locaux de l'école élémentaire. Les agents de la commune qui travaillent avec les enfants ont été prévenus afin qu'ils puissent faire le test s'ils le souhaitent (animateurs, agents restaurant scolaire).

QUESTIONS DIVERSES

Bernard Zborala prend la parole et explique qu'il a été interpellé par quelques Boisseuillais sur la gestion de la crise sanitaire communale. La commune a organisé des réunions de territoire à l'Espace Culturel du Couzzy (administrés masqués, présence de gel hydroalcoolique) cependant lors d'au moins une de ces réunions où Bernard Zborala était présent, les administrés étaient assis dans les gradins les uns à côté des autres alors que les normes sanitaires pour d'autres lieux sont plus stricts que cela avec 1 rang sur 2 occupé, des sièges de libre entre les personnes... Parallèlement à cela, les conseils municipaux sont depuis le début de la crise sanitaire à huis-clos. Pourquoi n'est-il pas possible de laisser quelques personnes assister au conseil ?

La réunion de territoire de vie du 10 avril est reportée. Il explique qu'à sa connaissance les règles de distanciation n'ont pas évolué, il demande pourquoi cette réunion est annulée ou reportée. Les portes ouvertes de la nouvelle mairie ont été maintenues dans les strictes mesures sanitaires, les groupes ne se sont pas croisés. Il indique un manque de cohérence par rapport à la gestion de cette crise sanitaire au niveau communal.

Thierry Valadon explique qu'il n'était pas présent à toutes les réunions de territoire de vie. Lors de la réunion à laquelle il a assisté, à l'arrivée des administrés, l'ordre était donné de s'appliquer du gel hydroalcoolique et de se placer dans la salle par famille en laissant des sièges vides entre les groupes. La réunion du 10 avril est effectivement reportée car le Maire est absent finalement ce jour-là.

Martine Astier demande s'il y a eu un bilan effectué sur les visites de la mairie. Thierry Valadon explique que les retours étaient très positifs (les locaux sont agréables, espace multimédia, les ateliers seniors à venir, le bureau Maison France Services). La seule remarque négative le concernant est que l'électricité n'était pas de la société LEGRAND. Sur les 2 jours de portes ouvertes environ 115 personnes ont été accueillies pour la visite de la mairie. Concernant la Maison France Services, les administrés ont été rassurés car ils se demandaient comment effectuer leurs démarches quand il n'y aura plus de dossier papier et qu'il faudra utiliser internet.

Martine Astier indique qu'une administrée s'interrogeait sur la non réception du colis des aînés.

Thierry Valadon explique que les colis des aînés sont en cours de préparation. Ils seront distribués prochainement.

Michèle Debayle demande si la Maison France Services est certaine de voir le jour à Boisseuil. Y a-t-il d'autres informations depuis le dernier conseil municipal ?

Thierry Valadon indique qu'une réunion de concertation est prévue à la fin du mois à la Préfecture pour renouveler la demande et indiquer que les locaux sont prêts.

Le processus de sélection est assez long car cela remonte jusqu'à l'Agence Nationale de Cohésion du Territoire. Les communes sont choisies au niveau national. Le dossier est en cours de constitution, de nombreux éléments sont réclamés.

Michèle Debayle demande un point sur le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes). Est-il constitué ? S'est-il réuni ?

Thierry Valadon explique que le CMJ est constitué mais qu'il ne s'est pas encore réuni. La première réunion devait avoir lieu le 3 avril mais en raison du cas positif dans la classe de CM1 ou il y avait 6 membres du CMJ, la réunion est reportée.

Michèle Debayle demande si la liste nominative des enfants composant le CMJ peut être connue ? Thierry Valadon répond que la liste pourra être communiquée.

Michèle Debayle si une rencontre entre les membres du conseil municipal et les membres du CMJ pourrait être envisageable. Les membres du CMJ pourraient-ils venir assister à un conseil municipal afin qu'ils comprennent le fonctionnement du conseil, les débats qu'il peut y avoir, l'aspect de la gestion d'une commune ?

Annick Bourgeois répond que cela peut être envisageable avec l'accord des parents car les réunions du conseil municipal se déroulent le soir.

Levée de séance à 19h03.